### ART. 6 N° 14

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2021

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES LES PLUS FAIBLES -  $(\ensuremath{\mathrm{N}^\circ}\xspace$  4228)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 14

présenté par le Gouvernement

-----

#### **ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de lever le gage prévu lors du dépôt de la proposition de loi.